

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 5 décembre 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 173 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - José MORALES - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Bruno GILLES - Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Pascal CHAUVIN - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Julien BERTEI

représenté par Camélia MAKHLOUFI - André BERTERO représenté par Christian DELAVET - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Sarah BOUALEM représentée par David GALTIER - Linda BOUCHICHA représentée par Laurent BELSOLA - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Martin CARVALHO représenté par Grégory PANAGOUDIS - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Jean-Jacques COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Marc DEL GRAZIA représenté par Bernard DEFLESSELLES - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Gérard FRAU représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Sophie GRECH représentée par Monique FARKAS - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Michel LAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Richard MALLIE représenté par Daniel GAGNON - Maxime MARCHAND représenté par Amapola VENTRON - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Lourdes MOUNIEN - Danielle MENET représentée par Danielle MILON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Pascale MORBELLI représentée par Isabelle ROVARINO - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Didier KHELFA - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Catherine PILA représentée par Emilie CANNONE - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Anne REYBAUD représentée par Martine CESARI - Dona RICHARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Alain ROUSSET représenté par Laurent SIMON - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Franck SANTOS représenté par Bernard RAMOND - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jacques BOUDON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHÉL - Yves MORAINE - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Michèle RUBIROLA - Aïcha SIF - Marie-France SOURD GULINO - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Régis MARTIN représenté à 13h40 par Chantal GARCIA - Gérard AZIBI représenté à 15h48 par Christine JUSTE - Robert DAGORNE représenté à 16h00 par Jean David CIOT - Hervé GRANIER représenté à 16h10 par Philippe GRANGE - Françoise TERME représentée à 16h10 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h23 par Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO représenté à 16h25 par Nicole JOULIA - René-François CARPENTIER représenté à 16h38 par Vincent GOYET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK à 14h24 - Sébastien JIBRAYEL à 14h24 - Didier REAULT à 15h05 - Jean-Yves SAYAG à 15h11 - Corinne BIRGIN à 15h22 - Samia GHALI à 15h46 - Lionel DE CALA à 15h48 - Nasser BENMARNIA à 15h48 - Gilbert SPINELLI à 15h55 - Yannick OHANESSIAN à 16h00 - Marie BATOUX à 16h04 - Monique FARKAS à 16h15 - Georges ROSSO à 16h30 - Yves MESNARD à 16h30 - José MORALES à 16h30 - Grégory PANAGOUDIS à 16h30 - Jocelyne POMMIER à 16h30 - Jean-Marc COPPOLA à 16h30 - Véronique PRADEL à 16h30 - Christophe GONZALES à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h35 - Jean-Louis VINCENT à 16h42 - Marc FERAUD à 16h42 - Eric GARCIN à 16h43 - Jean-David CIOT à 16h47 - Cédric DUDIEUZERE à 16h51 - René RAIMONDI à 16h55 - Arnaud MERCIER à 16h55 - Jean-Pascal GOURNES à 16h55 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h55 - Monique FARKAS à 17h04 - Philippe GRANGE à 17h05 - Christian NERVI à 17h05 - Ulrike WIRMINGHAUS à 17h06 - Nathalie TESSIER à 17h17 - Michel RUIZ à 17h20 - Sophie CHAVE à 17h20 - Alexandre DORIOL à 17h23 - Camélia MAKHLOUFI à 17h23 - Nicole JOULIA à 17h30 - Anne MEILHAC à 17h34.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**MOB-008-17202/24/CM**

**■ Modification unilatérale de contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parkings métropolitains concédés et modification des grilles tarifaires des parcs en régie d'Istres et d'Aix-en-Provence pendant les fêtes de fin d'année 2024**  
**109062**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les commerces des centres-villes des communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence souffrent d'une diminution de fréquentation. Or, la période des fêtes de fin d'année est un moment propice à la relance de l'activité économique

Aussi, dans le cadre de ses compétences « Stationnement » et « Développement économique » la Métropole a décidé d'accompagner cette période de fêtes de fin d'année et plus globalement l'activité des centres-villes, en offrant des heures de gratuité de stationnement au sein de certains parkings métropolitains concédés et situés au sein des centres-villes.

Il s'agit d'une décision unilatérale qui s'appliquera chaque année et dès 2024 aux contrats en cours et jusqu'à leur échéance, selon les modalités suivantes :

- Pour les parkings de Marseille, La Ciotat, Cassis, Aix-en-Provence et le parc du 8 mai 1945 à Aubagne : deux heures de stationnement gratuit par jour et par véhicule, sur la plage horaire de 10h à 19h, les deux week-ends du mois de décembre (samedis et dimanches compris) précédant Noël et le 24 décembre ;
- Pour les parkings de Salon-de-Provence : stationnement gratuit de 10h à 19h, les trois week-ends du mois de décembre (samedis et dimanches compris) précédant Noël et le 24 décembre ;
- Pour les parkings en régie d'Istres : stationnement gratuit de 10h à 19h, les deux week-ends du mois de décembre (samedis et dimanches compris) précédant Noël et le 24 décembre ;

Pour ce faire, sera introduite à l'ensemble des contrats concernés la clause financière suivante :

« Le versement de la compensation du délégant au délégataire s'établit sur la base de la recette perdue sur la ou les plages horaires impactées par la gratuité calculée comme suit : nombre de sorties horaires sur la durée de stationnement, multiplié par le tarif applicable annuellement à cette durée en l'absence de gratuité.

A l'issue de la période, les délégataires transmettent l'état récapitulatif des pertes de recettes constatées sur les créneaux susvisés en vue de leur compensation financière par la Métropole. Cet état sera annexé au rapport annuel du délégataire. »

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 002-12908/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la définition de l'intérêt métropolitain inhérent à la compétence « aires et parcs de stationnement » ;
- Le contrat de délégation de service public n°91/342 (parkings Castellane et Préfecture (Marseille) - Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°91/343 (parkings De Gaulle et Jaurès (Marseille) - Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°2019/04 (parking Estienne d'Orves (Marseille) – Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°Z202107DSP (parkings République et Phocéens (Marseille) - Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°Z202416DSP (parkings Baret, Monthyon, Cours Julien, Gambetta et Corderie) – Effia stationnement) ;
- Le contrat de délégation de service public n°Z202101DSP (parking Vieux-Port Hôtel de Ville (Marseille) - QPark) ;
- Le contrat de délégation de service public n°Z202106DSP (parkings Les Docks et Espercieux (Marseille) - QPark) ;
- Le contrat de délégation de service public n°09/149 (parking Vieux-Port MUCEM (Marseille) - Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°2015/160 (parkings Verdun et Port de Plaisance (La Ciotat) – SAGS) ;
- Le contrat de délégation de service public n°06/123 (parkings Centre et Vieux Port (La Ciotat) – Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°202302DSP (parkings Mimosas, Viguerie et enclos Daudet, Madie, Bestouan (Cassis) – INTERPARKING) ;
- Le contrat de délégation de service public n°Z202417DSP (parkings l'Empéri et Portail Coucou (Salon de Provence) – Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public du 01/01/2002 (parkings Centre ancien, Beaumont, Potiers et 8 Mai 1945 (Aubagne) – QPark) ;
- La Régie métropolitaine des parkings d'Istres (Arnavaux, Victor Hugo, Les Carmes) et d'Aix-en-Provence : Bellegarde, Carnot, Cardeurs, Signoret, Pasteur, Méjanès et Mignet
- Le contrat de délégation de service public du 24/10/2003 (parking Rotonde (Aix-en-Provence) – Semepa).

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que les centres-villes connaissent une baisse de fréquentation récurrente de leurs commerces ;
- Que dans le cadre de ses compétences « Parcs de Stationnement » et « Développement Economique », la Métropole décide d'accompagner l'activité commerciale en offrant des heures gratuites de stationnement au sein des parkings métropolitains lors de certains week-ends du mois de décembre et le 24 décembre ;

- Que cette décision unilatérale d'intérêt général concerne les parkings concédés à la société INDIGO (Parkings Castellane, Charles de Gaulle, Jean Jaurès, République, Phocéens, Préfecture, Vieux-Port MUCEM, Estienne d'Orves (Marseille), Centre et Vieux Port (La Ciotat), Empéri et Portail Coucou (Salon)) ; à la société QPARK (Parkings Vieux-Port Hôtel de Ville, Les Docks, Espercieux (Marseille), 8 Mai 1945 à (Aubagne)) ; à la société SAGS (parking Verdun à La Ciotat) ; à la société EFFIA Stationnement (parkings Baret, Monthyon, Cours Julien, Gambetta et Corderie) ; à la société INTERPARKING (parkings Mimosas, Viguerie, Daudet, Madie et Bestouan à Cassis) ; à la SEMEPA (parking de la Rotonde à Aix-en-Provence) ; à la Régie des parkings métropolitains d'Aix-en-Provence (parkings Bellegarde, Carnot, Pasteur, Mignet, Cardeurs, Signoret, Méjanès) et d'Istres (Arnavaux, Victor Hugo et les Carmes) ;
- Que les heures de stationnement gratuit complètent les grilles tarifaires actuellement en vigueur dans les parcs concédés et exploités en Régie.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est approuvée la mise en place de deux heures de gratuité du stationnement sur la plage horaire de 10h à 19h au sein des parkings métropolitains sis à :

- Marseille, Cassis, La Ciotat, Aix-en-Provence et Aubagne, les deux week-ends du mois de décembre (samedis et dimanches compris) précédant Noël et le 24 décembre.

### **Article 2 :**

Est approuvée la mise en place de la gratuité du stationnement durant la plage horaire de 10h00 à 19h00 au sein des parkings métropolitains sis à :

- Salon-de-Provence : les trois week-ends du mois de décembre (samedis et dimanches compris) précédant Noël et le 24 décembre ;
- Istres : les deux week-ends du mois de décembre (samedis et dimanches compris) précédant Noël et le 24 décembre.

### **Article 3 :**

Cette mesure, décidée unilatéralement par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour motif d'intérêt général, s'appliquera durant les périodes décrites dans les articles 1 et 2 de la présente, au sein des parkings métropolitains concédés aux Sociétés INDIGO, QPARK, EFFIA, SAGS, INTERPARKING et SEMEPA et des parcs gérés en régie d'Istres et Aix-en-Provence. Les parkings concernés par cette mesure sont les suivants :

#### **Pour la Société INDIGO :**

- Parkings Castellane et Préfecture à Marseille – DSP n°91/342 ;
- Parkings Charles de Gaulle et Jean Jaurès à Marseille – DSP n°91/343 ;
- Parkings République et Phocéens à Marseille – DSP n°Z202107 ;
- Parking Estienne d'Orves à Marseille – DSP n°19/04 ;
- Parking Vieux-Port Mucem à Marseille – DSP n°09/149 ;
- Parkings Centre et Vieux Port à La Ciotat – DSP n°06/123 ;
- Parkings L'Empéri et Portail Coucou à Salon de Provence – n°Z202417DSP.

#### **Pour la Société QPARK :**

- Parking Vieux-Port Hôtel de Ville à Marseille – DSP n°Z202101 ;
- Parkings Les Docks et Espercieux à Marseille – DSP n°Z202106 ;
- Parking 8 Mai 1945 à Aubagne – DSP du 01/02/2002.

**Pour la Société SAGS :**

- Parking Verdun et Port de Plaisance à La Ciotat, DSP n°2015/160.

**Pour la Société Effia Stationnement :**

- Parkings Monthyon, Corderie, Gambetta, Cours Julien et Baret à Marseille – n°Z202416DSP

**Pour la Société INTERPARKING :**

- Parkings Viguerie, Mimosas et enclos Daudet, Madie, Bestouan à Cassis, n°Z202302DSP.

**Pour la SEMEPA :**

- Parking Rotonde à Aix-en-Provence - DSP du 24/10/2003 ;

**Pour les parkings gérés par la régie des parkings métropolitains :**

- Parkings Bellegarde, Carnot, Pasteur, Mignet, Cardeurs, Signoret, Méjanes à Aix-en-Provence **et** parkings Arnavaux, Victor Hugo et les Carmes à Istres.

**Article 4 :**

Est approuvée la modification des grilles tarifaires afférant à la gratuité pour les fêtes de fin d'année, pour les contrats concernés et les parcs en Régie.

**Article 5 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal, de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6288.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Parkings », et seront exécutés par le service gestionnaire «7MSNM / 782000 ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Parkings », de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6288.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Parkings », et seront exécutés par le service gestionnaire «7MSAI / 7MSIS ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS